



REFORME DE LA VOIE PROFESSIONNELLE : LE TEMPS DES ANNONCES

Retrouvez [le dossier](#) produit par l'équipe ministérielle en charge de ce dossier qui détaille les 12 mesures. 12 mesures pour faire du lycée professionnel un choix d'avenir pour les jeunes et les entreprises | Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse

Pour notre part, au-delà de la question de la rémunération des stages élèves, nous avons concentré notre attention sur la double logique insertion/poursuite d'études :

1. La réorganisation de l'année de terminale avec des épreuves avancées dans le calendrier

afin de permettre :

a. Pour ceux qui envisagent une insertion dans l'emploi dès l'obtention du diplôme, un stage de fin d'année ayant vocation à favoriser une insertion directe dans l'emploi augmentant ainsi la durée des stages de Terminale de plus de 50 % ;

b . Pour ceux qui souhaitent poursuivre leurs études après le diplôme : quatre semaines de cours intensifs d'enseignements généraux et professionnels adaptés pour leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires à la réussite dans l'enseignement supérieur.

2. Mise en place de parcours de consolidation pour les élèves ayant des difficultés dès la rentrée en BTS.

Les étudiants issus de la voie professionnelle en grande difficulté en 1re année de BTS seront repérés lors d'un pré-conseil de classe, qui se tiendra quelques semaines après la rentrée.

Ces étudiants se verront alors proposer un Parcours de consolidation, pour augmenter leurs chances d'obtenir un BTS en deux ou trois ans.

3. La création de nouvelles mentions complémentaires à raison d'au moins une par Bac Pro pour permettre pendant un an une meilleure spécialisation ...qui peut permettre aussi de jouer le rôle de classe passerelle préparant une entrée en STS.

4. La politique de fermetures/ouvertures ne se fera pas sur le seul critère d'insertion mais aussi de la poursuite d'études réussies

5. Un Pacte Enseignant pouvant atteindre jusqu'à 7 500€ pour les enseignants volontaires afin d'exercer des nouvelles missions,

Notamment pour aider les élèves à construire leur projet et atteindre leurs objectifs en matière d'insertion et/ou aussi de poursuites d'études.

Le succès de ces mesures et le développement des établissements reposeront sur leur capacité de se les approprier en favorisant la formation des équipes, en les mobilisant sur des projets porteurs en termes d'insertion et d'optimisation des chances de succès sur le segment Bac-3/Bac+3.

A noter qu'un certain nombre de propositions seront proposées à l'expérimentation dès 2023 au sein d'établissements volontaires, en vue d'une généralisation en 2024.

Il appartient à chacun de se mettre dans les starting-blocks pour expérimenter certains axes selon les sensibilités des équipes et des projets déjà envisagés.

Le SGEC est d'ores et déjà en contact avec les Ministères afin d'envisager les modalités concrètes de mise en œuvre et notamment pour ce qui concerne les volets expérimentaux.

De son côté et en concertation avec le SGEC, RenaSup poursuit ses échanges avec les services de la Ministre Déléguée afin d'accompagner de la manière la plus précise et efficace les établissements souhaitant expérimenter telle ou telle mesure.

Nous avons également déjà échangé avec la Fondation St Matthieu qui est intéressée à soutenir :

- Le mentorat via le mécénat de compétences issu d'entreprises mettant à disposition des salariés à cette fin ;
- Certains projets d'investissements afin de mettre à niveau les équipements ou favoriser la réorientation de l'offre de formation vers les métiers et secteurs en tension ;
- Dans le prolongement des projets de cordées, les dispositifs devant optimiser les chances de poursuite d'études vers les BTS et Bachelors pour des élèves issus de Baccalauréat professionnels. (Mention complémentaire /Passerelle)

Nous reviendrons prochainement vers vous concernant les modalités pratiques de ces appels à projets.

12 mesures pour faire du lycée professionnel un choix d'avenir pour les jeunes et les entreprises
Lycée professionne

I

Parce que la voie professionnelle doit redevenir une voie de réussite, d'excellence et reconnue par tous, le Président de la République a annoncé, jeudi 4 mai 2023, des moyens inédits et des mesures fortes pour réformer les lycées professionnels.

Mesure 1 : Gratifier les périodes de stages des élèves de la voie professionnelle dès la rentrée 2023
Rentrée scolaire 2023 : Application à tous les lycées

Mesure 2 : Permettre des enseignements aux savoirs fondamentaux en classes réduites
Rentrée scolaire 2023 : Application dans les lycées professionnels volontaires
Rentrée scolaire 2024 : Application dans tous les lycées professionnels

Mesure 3 : Permettre aux élèves de choisir des options
Rentrée scolaire 2023 : Application dans les lycées professionnels volontaires
Rentrée scolaire 2024 : Application dans tous les lycées professionnels

Mesure 4 : Organiser l'année de terminale en lien avec le projet de l'élève : obtenir un diplôme puis, accéder à l'emploi, soit poursuivre ses études
Rentrée scolaire 2023 : Application pour les élèves qui entreront en classe de première (1^{re} session du baccalauréat professionnel en 2025)

Mesure 5 : Créer trois nouveaux dispositifs pour prévenir les risques de décrochage pendant et après le lycée :

Tous droits ouverts ;

Ambition emploi ;

Parcours de consolidation.

Rentrée scolaire 2023 : Application dans tous les lycées professionnels

Mesure 5.1 : Créer un dispositif Tous droits ouverts, qui coordonne le lycée et les partenaires locaux de l'accompagnement pour proposer très tôt aux élèves en risque de décrochage scolaire toute une palette de solutions

Rentrée scolaire 2023 : Application dans tous les lycées professionnels

Mesure 5.2 : Créer un dispositif Ambition emploi, offrant un filet de sécurité pour aider les jeunes sans solution, avec ou sans diplôme après leurs années au lycée, à trouver leur voie

Rentrée scolaire 2023 : Application pour les jeunes sans solution

Mesure 5.3 : Ouvrir un Parcours de consolidation, qui permet de multiplier les chances des bacheliers professionnels qui poursuivent leurs études en BTS d'obtenir leur diplôme.

Rentrée scolaire 2023 : Expérimentation dans les lycées volontaires

Rentrée scolaire 2024 : Généralisation à l'ensemble des académies

Mesure 6 : Mieux préparer l'insertion professionnelle grâce à des partenariats extérieurs.

Rentrée scolaire 2023 : Accompagnement de 50% des élèves en année terminale souhaitant s'insérer après leur diplôme

Rentrée scolaire 2024 : Accompagnement de 100% des élèves en année terminale souhaitant s'insérer après leur diplôme

Mesure 7 : Adapter l'offre de formation pour préparer l'avenir professionnel des jeunes en fixant des objectifs ambitieux:

rénover en profondeur un quart des diplômes existants d'ici la rentrée scolaire 2025 ;

démultiplier le nombre annuel d'ouvertures et de fermetures de formation.

Rentrée scolaire 2026 : Viser 100% de formations non insérantes fermées

Mesure 8 : Passer de 4 500 à 20 000 le nombre de places en formation de spécialisation en Bac + 1 à la rentrée 2026, afin de faciliter l'insertion professionnelle des lycéens.

Rentrée scolaire 2023 : 5 000 places dans les établissements volontaires

Rentrée scolaire 2024 : 10 000 places dans les établissements volontaires

Rentrée scolaire 2025 : 20 000 places dans les établissements volontaires

Mesure 9 : Créer un bureau des entreprises dans chaque lycée.

Rentrée scolaire 2023 : Application à tous les lycées

Mesure 10 : Permettre aux professeurs volontaires d'exercer de nouvelles missions rémunérées pour favoriser la réussite et un meilleur accompagnement des élèves.

Rentrée scolaire 2023 : Application pour les professeurs en lycée professionnel volontaires

Mesure 11 : Accompagner une prise de fonction réussie des nouveaux chefs d'établissement de lycée professionnel.

Rentrée scolaire 2023 : Déploiement de la nouvelle offre de formation destinée aux chefs d'établissement et à leurs adjoints nouvellement affectés

Rentrée scolaire 2024 : Déploiement de la nouvelle offre de formation destinée aux cadres y compris pour les cadres déjà en poste

Mesure 12 : Permettre une nouvelle approche pédagogique du lycée professionnel autour du projet de l'élève.

[L'intégralité du dossier de presse "Réformer les lycées professionnels : Faire du lycée professionnel un choix d'avenir pour les jeunes et les entreprises"](#)

CONTACT

0153737366



[Pour vous désinscrire](#)